

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Groupement Transfrontalier Européen dénonce la décision du Conseil des États suisse de pénaliser les frontaliers.

Annemasse, le 29 février 2024 - Le Groupement Transfrontalier Européen (GTE) questionne avec force la décision du Conseil des États suisse d'inclure les frontaliers dans la compensation des risques pour les primes d'assurance maladie. Cette mesure, prétendument destinée à réduire les inégalités entre les résidents suisses et les frontaliers, est en réalité une injustice flagrante envers les frontaliers qui contribuent déjà activement à l'économie suisse tout en résidant dans les pays voisins.

Le GTE interroge vigoureusement cette réforme pour les raisons suivantes :

Manque de représentation et de consultation

Le GTE déplore le fait qu'aucune consultation sérieuse des travailleurs frontaliers n'ait eu lieu avant l'adoption de cette réforme. Les frontaliers méritent d'être entendus et pris en compte dans les décisions qui les concernent directement.

Nous avons pourtant sollicité par courrier la Chancellerie fédérale au mois de juin 2023.

Absence de prise en compte de la réalité transfrontalière

Actuellement, les frontaliers, majoritairement jeunes et en bonne santé, se soignent en France, où les coûts de santé sont bien inférieurs. Imposer des primes significativement plus élevées et sans progressivité à ces travailleurs constitue une mesure injuste et déconnectée de leur réalité quotidienne.

Principe de solidarité dévoyé

Si la solidarité est un principe louable, il doit être appliqué de manière équitable et proportionnée. Le GTE souligne que le système actuel favorise déjà largement les assureurs suisses, et qu'imposer une augmentation des primes, disproportionnée au regard de l'évolution des coûts de Santé effectifs des transfrontaliers, pénalise les frontaliers.

Souplesse dans l'application du principe d'irrévocabilité du choix CMU - Dispositif frontalier / LAMal

Face à cette décision du Conseil des États suisse, le Groupement Transfrontalier Européen demande l'ouverture d'une discussion sur les conditions et les modalités de l'exercice du droit d'option entre la CMU et la LAMal.

Les travailleurs et retraités transfrontaliers sont doublement confrontés, en France comme en Suisse à des conditions changeantes et à des décisions politiques qui remettent en question la pertinence et la stabilité de leur choix initial.

Il est impératif que les autorités compétentes examinent cette question avec sérieux et ouvrent un dialogue inclusif pour permettre aux frontaliers de faire des choix informés et adaptés à leur situation spécifique.

À propos du GTE :

Le Groupement Transfrontalier Européen est une organisation qui défend les intérêts des travailleurs frontaliers dans la région transfrontalière franco-suisse. Depuis sa création, le GTE s'engage à promouvoir la coopération et la solidarité entre les populations des deux côtés de la frontière, tout en défendant les droits et les intérêts des travailleurs frontaliers.

